



Consultation sectorielle du 13 juin au 16 août 2019

Les travaux entourant la prochaine négociation de votre convention collective nationale sont débutés. La FIQ est responsable de négocier pour les professionnelles en soins membres de la FIQ et de la FIQP | Secteur privé, à titre d'agent négociateur.

La FIQ vous consulte d'abord sur le **volet sectoriel** de la convention collective au cours de l'été 2019, appelé plus communément les matières sectorielles. En fait, cela signifie tout ce qui touche vos conditions de travail.

Participez aux 2 étapes de la consultation sectorielle!

1. **Assemblée générale dans votre établissement, surveillez les dates dans ce journal :** Prononcez-vous sur les priorités et les objectifs de l'avant-projet sectoriel de négociation.
2. **Consultation en ligne :** À partir du 17 juin, accédez à la consultation en ligne ici et remplissez le questionnaire. C'est l'occasion de vous exprimer sur les moyens et les solutions que vous souhaitez mettre de l'avant pour atteindre les priorités et les objectifs de négociation. Voici le lien : https://consultation.fiqsante.qc.ca/fiq/consultation_negociation/fr

À la suite de cette consultation sectorielle, la FIQ vous consultera à l'automne 2019 sur le volet intersectoriel de la convention collective, soit les matières **intersectorielles** (salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales). Pour ce volet, la FIQ négociera à une table commune avec l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) dans le cadre de l'Alliance APTS-FIQ.

Comité Environnement

Nous avons eu une demande afin de collaborer à un comité paritaire sur l'environnement.

À la suite de plusieurs discussions sur le sujet, le Comité Exécutif est arrivé à la conclusion que chaque petit geste compte, mais que de s'investir dans ce comité prendrait beaucoup de temps et d'énergie, sans garantie de résultat. C'est pourquoi nous avons décidé de refuser l'invitation à faire partie de ce comité. Nous préférons offrir un bon service aux membres et utiliser nos effectifs à bon escient. Soyez certaines que nos efforts environnementaux se feront sentir à travers nos représentations et notre travail.

Nos futurs cadeaux auront tous un petit côté vert !!!

Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

Merci de votre compréhension

Caroline Girard
Agente Syndicale-FIQSIL

Mot du président

TSO-TSO-TSO

Effectivement tout n'est pas réglé avec le TSO surtout au nord de Lanaudière. Nous avons négocié plusieurs ententes depuis 1 an pour enrayer le TSO et d'autres sont en cours de signatures. Le rehaussement à 8/14 inf. et inhalos et à 7/14 pour les inf.-aux à qui il reste tout le volet équipe volante à faire; l'employeur ne voulait pas au début mais nous avons réussi et la signature se fera la semaine prochaine.

Comme je vous l'ai toujours dit, ce n'est pas une solution qui enrayera le TSO dans Lanaudière mais plusieurs actions simultanées. Je rencontre le PDG vers midi pour débattre du point de déploiement des inf.-aux. plus large dans Lanaudière. Plusieurs directeurs veulent avoir leur service seulement en plan de contingence et c'est inacceptable. Il faut un plus grand déploiement des inf.-aux. si on veut arrêter le TSO. L'embauche est complexe au nord, l'employeur ne réussit pas à attirer dans cette belle région. 24 CEPI débiteront sous peu et une vingtaine d'inf.-aux. ont été embauchées, c'est trop peu, vous en conviendrez, alors arrêtons les demi-mesures et prenons le taureau par les cornes.

Nous avons eu une petite accalmie pour le TSO mais nous faisons face également aux problèmes des fériés en banque où l'employeur a décidé de vider les banques avant le 30 juin au lieu de les payer à taux double comme nous le demandions, pour ne pas mettre de pression supplémentaire sur vos épaules. Il y a entre 1 à 2 millions de fériés à prendre seulement au nord, toutes accréditations confondues.

Nous avons débuté le rehaussement des structures en postes mais l'affichage a eu lieu seulement le 28 mai et nous n'avons pas encore le bénéfice.

Soyez assurées que mon équipe et moi mettons le TSO EN HAUT DE LA PILE et c'est une priorité pour votre exécutif syndical.

Nous sommes en attente également pour augmenter la cohorte d'infirmières au cégep de Joliette et d'un cours pour les inf.-aux. qui voudraient devenir infirmière (50 professionnelles en soins seraient intéressées selon l'employeur).

Nous facilitons les transferts Sud-Nord également par volontariat pour baisser le TSO car selon la dotation, la différence au sud est que l'attraction est meilleure étant donné la proximité de Montréal.

Nous avons également tenu plusieurs rencontres des centres d'activités plus problématiques pour trouver des solutions innovantes ou en dehors de la convention collective. Je vous invite à signaler tout problème de gestion à mes agentes nord et on fera les suivis.

Restons unis dans cette tempête, c'est la seule façon de passer au travers.

Stéphane Cormier Co-président SIL-FIQ

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE CALENDRIER DES AFFICHAGES DE POSTES

1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Numéro d'affichage	Période d'affichage de postes
1	17 septembre au 1 ^{er} octobre 2019
2	22 octobre au 5 novembre 2019
3	26 novembre au 10 décembre 2019
4	21 janvier au 4 février 2020
5	25 février au 10 mars 2020
6	31 mars au 14 avril 2020
7	5 au 19 mai 2020
8	9 au 23 juin 2020

BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Site web: www.fiqsil.com

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20

Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2

Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406

Fax : 450-752-8335

Courriel : infonord@fiqsil.com

Section Sud - HPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120

Terrebonne, QC
J6V 2H2

Tél. : 450-654-7525, poste 20113

Fax : 450-585-2797

Courriel : infosud@fiqsil.com

Rappel

sur les congés fériés durant une absence

Que vous soyez titulaire d'un poste à temps complet ou d'un poste à temps partiel, vous avez 13 jours de congés fériés soit du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Si vous avez un statut de temps partiel, vous recevez des bénéfices marginaux équivalents à 5,3% de votre salaire, qui incluent le paiement des congés fériés auxquels vous avez droit à chaque séquence de paie.

Si vous avez le statut de temps complet, vous obtenez le paiement de vos congés fériés au fur et à mesure qu'ils sont inscrits sur votre feuille temps.

En cas de maladie

- Si vous êtes malade la journée où passe un congé férié ou un congé férié compensatoire inscrit à votre horaire (fériel reporté), vous serez payée comme étant en fériel plutôt que de vous faire débiter une journée de votre réserve de congés de maladie.
- Si vous êtes en maladie long terme (assurance-salaire) vous serez rémunérée en assurance salaire et comme le fériel passe automatiquement, l'Employeur vous versera 20% de plus, soit la différence entre la prestation d'assurance (80%) et le fériel (100%).
- Vous ne pouvez accumuler de congés fériés en absence ou en assurance salaire.

Vacances

- Si un congé férié tombe durant vos vacances, cette journée vous est payée comme si vous étiez en congé férié et vos vacances sont reportées d'autant de journée(s) qu'il y a de fériel(s) inscrit(s) à votre horaire de travail.
- Vous ne pouvez accumuler de congé férié pendant vos vacances.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Une meilleure conciliation travail-famille grâce à la révision de la

Loi sur les normes du travail

La *Loi sur les normes du travail* [LNT] a récemment fait l'objet d'une importante révision depuis son adoption en 1979. Effectivement, des changements ont été apportés afin de favoriser une plus grande conciliation travail-famille-études. Ces nouveautés touchent entre autres les absences et les congés pour raisons familiales ou parentales. Par conséquent, les modalités de notre convention collective relatives aux congés pour responsabilités familiales s'en voient bonifiées.

D'une part, la portée de ce nouvel article a été élargie à plus de personnes susceptibles d'avoir besoin de la salariée en raison de leur état de santé, soit à titre de parent ou proche-aidante. D'autre part, il prévoit depuis le 1^{er} janvier 2019 que les deux premières journées prises annuellement sont maintenant rémunérées par l'Employeur lors d'une absence pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle la salariée agit à titre de proche aidante, dès que la salariée justifie trois mois de service continu. Notons que ces deux journées rémunérées sont accessibles tant aux salariées à temps complet qu'à celles à temps partiel. Il faut également souligner que ces deux journées rémunérées n'ont pas à être débitées de la banque annuelle de congés de maladie de la salariée.

Si des membres se voient refuser la rémunération de ces deux journées de congé pour responsabilités familiales, ou si leur gestionnaire a débité ces deux journées de leur banque annuelle de congés de maladie, il est essentiel de venir dénoncer la situation à votre syndicat pour ensuite déposer un grief pour faire valoir vos droits.



Tournée d'assemblées générales spéciales

Consultation sur l'avant-projet sectoriel de négo nationale

Ordre du jour (Prévoir environ 30 minutes)

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Présentation et adoption des priorités et objectifs de l'avant-projet de négociation nationale (vote);
- 3- Consultation électronique;
- 4- Levée de l'assemblée.

Date	Lieu	Heure	Salle
04 juillet 2019	CLSC Lamater	12h00	Salle Thérèse Casgrain
04 juillet 2019	CHSLD Alphonse Rondeau	07h00 – 14h00 – 15h00	Salle de conférence
08 juillet 2019	CLSC et CHSLD St-Donat	12h00 – 14h00 – 15h00	Salle Harfang (au CLSC)
10 juillet 2019	Le Repair	07h00 – 14h00 – 15h00	Salle de conférence
10 juillet 2019	CHSLD L'Assomption	08h00 – 14h30 – 16h00	Salle Le Portage
11 juillet 2019	CLSC St-Jean-de-Matha	12h00 à 13h00	Salle Brandon
11 juillet 2019	CHSLD Piedmont	14h00 à 15h00 et 15h00 à 16h00	Salle Brandon
12 juillet 2019	CLSC St-Michel-des-Saints	12h00 à 13h00	Salle Matawini
12 juillet 2019	CHSLD Brassard	14h00 à 15h00 et 15h00 à 16h00	Salon Bleu
15 juillet 2019	CLSC Berthierville	12h00 à 13h00	Salle Autray
16 juillet 2019	CLSC St-Gabriel de Brandon	12h00 à 13h00	Salle André Bacon
16 juillet 2019	CHSLD St-Gabriel de Brandon	14h00 à 16h00	Salle à dîner au sous-sol
23 juillet 2019	CLSC Chertsey	12h00	Salle Jolimont



Avec vous, en tout temps
L'assurance pensée pour vous

En tant que **membre de la FIQ** ou de la **FIQP**, vous avez accès à des tarifs de groupe exclusifs pour vos **assurances auto et habitation**, en plus de services en ligne et mobiles pensés pour vous simplifier la vie.

services en ligne
Gérez votre police ou faites une réclamation en ligne

Alerte^{MC}
Recevez des alertes sur votre mobile en cas de risque de dégât d'eau ou de gel

Service de notifications Radar^{MC}
Soyez avisé si un risque météo sérieux vous guette

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise
Tarifs de groupe. Service unique.

fiq **fiqp** **laPersonnelle**

FIG | SECTEUR PRIVÉ

Demandez une soumission
Découvrez l'assurance pensée pour vous
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/fiq

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.
^{MC} Alerte et ^{MC} Radar sont des marques de commerce de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et utilisées sous licence.